



pour cette
partie de la commune,
voir le document 2B
Zonage :
plan 2 - Village

Vu, le Commissaire enquêteur
[Signature]
Commune de
La Malmaison (02)

Carte Communale

Zonage :
plan 1 - ensemble de la commune

échelle : 1 / 10 000
Document 2A



Légende :

Limites communales

NB : les zones constructibles de la carte communale sont toutes définies à proximité du village et n'apparaissent que sur le plan de zonage de la partie agglomérée).

ZNC (Zones Non-Constructibles) :

Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Règlement applicable :

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Signature et cachet
du représentant de l'Etat:
[Signature]
Signature et cachet
du maire:
[Signature]